

Composition des Commissions mixtes de validation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, D. 612-19 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** **la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024** portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-présidents en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées par le Directeur de l'IAE Tours Val de Loire.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions mixtes de validation

Les demandes de validation des crédits ECTS des étudiants CPGE pour l'année universitaire 2024-2025 sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

MENTION GESTION - CPGE

Licence - Parcours Sciences de gestion

Président : Mickael DAVID
Membres : Gilles BELLOIR (Lycée Descartes)
Jean-François CHECCHIN (Lycée Voltaire)

Article 2.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 18 avril 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
La Vice-présidente en charge de la formation



Stéphanie CARREZ

